

Bourse des collèves : Comment faire la demande en ligne ?

Comment faire la demande ?

Vous devez faire votre demande en ligne **entre le 1^{er} septembre et le 20 octobre 2022**.

Cette téléprocédure se fait sur le portail *Educonnect*. Pour faciliter vos démarches, consultez [le guide d'aide à la 1ère connexion](#) .

Demander une bourse de collève

Vous pouvez créer vous-même votre identifiant et votre mot de passe de connexion, ou bien vous les avez obtenus par courrier ou mail directement auprès de l'établissement.

Vous pouvez également vous connecter par *FranceConnect: Connexion avec l'identifiant et le mot de passe de l'un des comptes suivants : Impots.gouv, Ameli, lidentitenumérique (laposte), Mobileconnectetmoi.fr, MSA ou Alicem*.

[Accéder au formulaire](#)

Les ressources à prendre en compte dépendent de la composition de votre foyer.

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Choisir votre cas

- Couple marié ou pacsé
- Couple en concubinage (union libre)
- Parent isolé

Vous obtiendrez à la fin de la procédure un accusé d'enregistrement de votre demande.

Le collève vous remettra ensuite un accusé de réception.